



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lituanie

Question écrite n° 25864

Texte de la question

La Lituanie, dont la Présidente parle parfaitement le français, vient de décider par référendum son adhésion à l'Union européenne. Dans cette perspective, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes quelles sont les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour assurer la promotion et l'enseignement de la langue française dans ce pays.

Texte de la réponse

La situation de l'enseignement de la langue française dans les trois États baltes est inégale : relativement bonne en Lituanie (5 % des élèves du secondaire apprennent notre langue ; le pays est membre observateur de la francophonie), elle est beaucoup plus fragile en Estonie (1,4 %) et en Lettonie (1,5 %), où notre influence ne s'appuie pas sur un héritage historique (hormis l'existence d'un « lycée français » à Riga). Dans les trois cas, les positions de notre langue sont fortement concurrencées par la progression de l'anglais et le maintien de l'allemand. Les actions menées par nos ambassades et centres culturels visent, en premier lieu, de manière classique, les établissements, enseignants et élèves, et prennent la forme de dotations, de bourses, de séminaires pédagogiques et d'affectation de lecteurs français. Dans une approche systématique et régionalisée, un important programme franco-balte a été mis en oeuvre de 2001 à 2003 (il s'achèvera en novembre prochain) pour la formation d'un corps de formateurs locaux de professeurs de français. Des appuis ciblés sont apportés à certains établissements importants, tels les lycées à enseignement renforcé de français des trois capitales et de certaines villes de province, ainsi qu'aux principaux départements d'études françaises des universités. Ainsi des classes bilingues ont-elles été créées en 2002 et 2003 au « lycée français » de Riga (avec un programme d'études européennes) et au lycée Dzukija d'Alytus (bastion traditionnel de la langue française dans le sud de la Lituanie, dominante histoire-géographie). Dans le supérieur, l'enseignement du français appliqué à des spécialités non linguistiques est encouragé par ce ministère : une filière en ingénierie fonctionne depuis plusieurs années à Kaunas (deuxième ville de Lituanie), un diplôme francophone d'études européennes a été créé à Riga en 2002 et un embryon de filière de droit vient de se créer à Vilnius. Compte tenu de l'urgence des besoins en matière de traduction liés à l'adhésion, la formation des interprètes et traducteurs revêt une importance particulière. A cet effet, un projet régional a été mis en place pour soutenir la formation de ces professionnels francophones au sein des universités de Lettonie et de Lituanie. Enfin, l'enseignement du français aux fonctionnaires à vocation européenne est au coeur des activités de nos centres culturels dans les trois États. Ainsi, dans le cadre de conventions signées avec les ministères locaux des affaires étrangères, près de cinq cents fonctionnaires baltes apprennent actuellement notre langue. La présence actuellement en poste à Paris, Bruxelles, Strasbourg... de plusieurs dizaines de jeunes fonctionnaires baltes, très récemment devenus francophones, atteste l'ampleur et la réussite de cette action, dont ce ministère soutient vivement la poursuite.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25864

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7557

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8782